



Bureau Exécutif de Ligue

Procès-Verbal N°04

Réunion du :	Lundi 20 novembre 2017 – 16h00 Saint-Sébastien
Présidence :	Gérard LOISON Président – Didier ESOR Président Délégué
Membres du Bureau :	Jacques BODIN - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUINEAUX - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT
Excusé :	Christophe LE BUAN
Assistent :	Jérôme CLEMENT - Nicolas BOURDIN

1. Vie de la Ligue

➤ Retour sur l'AG du 11.11.2017 au Louroux-Béconnais.

Le Président et l'ensemble du Bureau font un retour sur les évènements marquants de l'AG du 11 novembre.

Concernant le projet de nouvelle architecture des championnats « jeunes » pour la prochaine saison 2018/2019, le Président exprime son étonnement et son incompréhension regrettant l'absence de solidarité et l'opposition affichée en Assemblée Générale devant les clubs, d'un membre du Conseil de Direction, alors même que ce projet avait fait l'objet d'une présentation et d'une validation collective en Codir et lors d'une réunion spéciale des Présidents de District.

Il appelle pour l'avenir à plus de réserve et de solidarité dès lors qu'une position officielle a été validée. Le Directeur précise qu'une enquête de satisfaction a été adressée à l'ensemble des élus et du personnel. L'analyse de ces retours sera faite le 1^{er} décembre avec les services concernés puis communiquée aux élus.

➤ Commissions Régionales

Le Bureau valide la nomination de M. Loïc COTTREAU en remplacement de M. Emmanuel COCHON à la CR compétitions jeunes.

➤ Modalités de mise à disposition d'une partie des locaux du site du Mans au bénéfice du District de la Sarthe.

Le Directeur présente les propositions de modalités issues d'expertise immobilière ainsi que de réunions de concertation entre la Ligue et le District.

Les éléments à retenir :

- Superficie totale des locaux : 715 m²

- Superficie des bureaux pouvant être dédiée au District de la Sarthe : 128,30 m² (173,42 m² restant occupés par la Ligue)

- Superficie des salles pouvant être dédiée au District de la Sarthe : 123,98 m² (289,29 m² restant occupés par la Ligue)

- Loyer sur la base d'une expertise immobilière : 1900 € / mois

- Provision de charges : 500 €
- Location au District 72 avec option d'achat de ce dernier
- Loyer à 50% pendant 2 ans maximum, soit 1200€/mois, afin de permettre au District de vendre son local actuel, mais également de trouver de nouvelles ressources pour faire face aux loyers de 2400€/mois dès le début de la 3ème année (même si le local n'est ni loué, ni vendu).
- Si la vente du local actuel du District 72 intervient avant la fin du loyer réduit (2 premières années), alors le loyer s'établira à la valeur de 2400 € dès la signature de l'acte de vente du dit local.
- Possibilité pour la Ligue de limiter la durée de l'option d'achat, ou de sortir de cette option au bout de 6 ans maximum correspondant à la fin de la mandature actuelle et la totalité de la suivante.

Après échanges, le Bureau valide à l'unanimité moins deux abstentions, le principe de location d'une partie des locaux du site du Mans au bénéfice du District 72 suivant les modalités énoncées. M. Franck PLOUSE – Pdt du District de la Sarthe - n'ayant pas pris part au vote.

Ces différents éléments seront soumis à l'avis du Comité Directeur de la Ligue et du District de la Sarthe

- Préparation de la rencontre avec la LFA.
Présentation de l'organisation de la journée du 27/11 prochain et des thématiques abordées
- Services civiques
La Ligue et les Districts ont recruté des Services Civiques dans le cadre de la diffusion du Programme Éducatif Fédéral (PEF) auprès des clubs. Afin de permettre à la Ligue et aux Districts d'avoir une vue d'ensemble régionale sur les actions engagées par les services civiques dans les clubs, mais aussi d'en faire ressortir les meilleures expériences et pratiques, la Ligue sollicite les Districts pour établir un lien entre Jordan RENAUD – service civique en charge de ce dossier à la Ligue – et les services civiques.

Après discussion, **il est décidé que ce lien se fera au travers de l' élu référent en la matière et qui sera désigné par chacun des districts.**

2. Vie des Pôles

3.1 – POLE ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

- Fonds d'Entraide et de Solidarité – Territoire Atlantique.
Suite à la demande d'un club de l'ex territoire Atlantique sollicitant la Ligue pour obtenir un soutien financier, le Président Délégué propose au Bureau la création d'un groupe de travail dédié au Fonds d'Entraide et de Solidarité. La mission de ce groupe de travail serait :
 - Définition des conditions de prêts aux clubs du territoire Atlantique
 - Proposition au Bureau/Codir des réponses aux demandes de prêts formulées par les clubs du territoire Atlantique
 - Proposition au plus tard pour octobre 2018 d'une gestion à long terme de ce Fonds d'Entraide et de Solidarité.

Il est proposé au Bureau la composition suivante du groupe de travail :

- Les deux derniers présidents de la ligue Atlantique : M. Michel TRONSON et M. Alain DURAND
- M. Michel ALLEMAND ancien président du club de Montaigu et président du tournoi de Montaigu
- Un représentant d'un club du District 49.

Le Bureau valide la création du groupe de travail, ses missions et ses membres.

3.2 – POLE JURIDIQUE

- **Le Bureau valide la désignation de Lucie Guillard – service des activités sportives - à la fonction d'instructeur des dossiers de la CR Discipline en complément d'Alain Jaumouille.**

3. Echanges avec les Districts

- Contrat NIKE
Point sur l'appréciation et la stratégie de réponse des districts aux demandes de la FFF par rapport aux termes du contrat Nike.
- Conventions d'objectifs
Échanges sur les modalités de répartition LFA / Ligue / Districts. La rencontre avec la LFA devra apporter des réponses sur ce sujet.
- Principe de reversement vers les Districts en matière de formulation modulaire.
Présentation par le Président Délégué en charge de l'IR2F des différentes modalités et conditions de reversement. Un document récapitulatif sera transmis aux Présidents de Districts.
- Label Jeunes : clarification des modalités de prise en charge des frais générés par les remises.
Participation de la Ligue sur la base d'un relevé de frais établi mensuellement par les Districts pour paiement.
Réflexion à mener sur la participation et la représentation des élus de Ligue.
- Pôle d'accompagnement des clubs et plus généralement politique de la Ligue concernant la gestion des ressources humaines.
Sujet remis au prochain Bureau

4. Invitations - Questions diverses - Tour de table

- DH Futsal
Evocation des difficultés financières de fonctionnement (frais d'arbitrage...) rencontrés par des clubs de l'ex territoire Maine
- clubs insuffisamment structurés et déficit d'information relayée
- veiller aux désignations d'arbitre de proximité (limiter les frais d'arbitrage...)
- Coupe Sénior des Pays de Loire – Prise en charge des délégués
Le Bureau valide la prise en charge des délégués de match pour cette coupe régionale.

5. Prochaines réunions

- Réunion avec la LFA le 27 novembre 2017 – St Sébastien sur Loire
- Codir le 12 décembre 2017 – 19h00 – Le Mans
- Table ronde sur le projet Ligue avec la DTN, la DRJSCS, le Conseil Régional : 12 janvier 2018

Le Président,
Gérard LOISON



Le Président Délégué
Didier ESOR



Le Secrétaire,
Jacques BODIN

